

Département de  
Loire-AtlantiqueArrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le dix-huit décembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, CAZIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, LE VACON.

Date de convocation

12 décembre 2019

A l'exception de : Madame RUSSELL, Monsieur SIMON, Monsieur DUBOIS et Madame HUCHET.

Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.  
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du  
Conseil Municipal

18 DECEMBRE 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

**3/ EXERCICE 2019 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT / CREDITS DE  
PAIEMENT – LOTISSEMENT « LES JARDINS DE L'ESTRAN » – CLÔTURE DE  
L'OPERATION**

Présents----24

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

Votants -----29

EXPOSE :

Par délibération n°15.09.12 en date du 16 septembre 2015, et en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation d'engagement pour l'aménagement du lotissement « Les Jardins de l'Estran ».

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

L'ensemble des dépenses ayant été réalisées et les recettes étant totalement titrées, il convient de clôturer l'autorisation d'engagement « Les Jardins de l'Estran ». Les dépenses se sont élevées à 1 828 797,27 €.

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Les Jardins de l'Estran	AP ouverte	Crédits de paiements					TOTAL
		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	
Dépenses	1 850 000,00	1 381 326,45	257 974,38	53 991,05	111 162,09	24 344,00	1 828 797,97

Jean-Claude  
PELLETEURDELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-3,  
⇒Vu la délibération n°15.09.12 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2015,  
⇒Vu l'avis de la Commission finances en date du 11 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 2 abstentions (Monsieur BELLINOT et Monsieur LE VACON),

- Clôture l'autorisation d'engagement « Les Jardins de l'Estran ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*